

## Catégories C et B : augmentation des possibilités d'avancement de grade

Selon le ministère, près de 80 corps sont concernés par cette mesure. Au sein du MESRI et du MENJS, il s'agit des adjoints techniques de recherche et de formation, magasiniers des bibliothèques, adjoints administratifs, techniciens de recherche et de formation, bibliothécaires assistants spécialisés et secrétaires administratifs.

ITRF				
Corps	Grade	Taux de promotion 2020	Taux de promotion 2021	Taux de promotion 2022, 2023 et 2024
<b>Techniciens</b>	Classe exceptionnelle	14%	12%	<b>14%</b>
	Classe supérieure	10%	10%	<b>18%</b>
<b>Adjoints techniques</b>	Principaux 1 <sup>re</sup> classe	7,5%	9%	<b>17%</b>
	Principaux 2 <sup>e</sup> classe	12%	12%	<b>28%</b>
<b>Personnels des bibliothèques</b>				
<b>Bibliothécaires assistants spécialisés</b>	Classe exceptionnelle	10%	10%	<b>14%</b>
	Classe supérieure	11%	11%	<b>18%</b>
<b>Magasiniers des bibliothèques</b>	Principaux 1 <sup>re</sup> classe	7%	8,5%	<b>17%</b>
	Principaux 2 <sup>e</sup> classe	25%	23%	<b>28%</b>
<b>Personnels administratifs</b>				
<b>Secrétaires administratifs</b>	Classe exceptionnelle	10%	11%	<b>14%</b>
	Classe supérieure	8,50%	9%	<b>18%</b>
<b>Adjoints administratifs</b>	Principaux 1 <sup>re</sup> classe	7,50%	8,50%	<b>17%</b>
	Principaux 2 <sup>e</sup> classe	27%	23%	<b>28%</b>

La résolution générale du SNPTES précise : « Le SNPTES revendique une harmonisation par le haut des rémunérations et des modalités de gestion des ingénieurs, personnels techniques, administratifs, ouvriers, des bibliothèques, sociaux et de santé. Le SNPTES défend également le principe de convergence des rémunérations et des carrières au niveau interministériel. »

Cette mesure d'harmonisation des ratios de promotion vient compléter d'autres avancées obtenues par le SNPTES, telles que la convergence indemnitaire ou la requalification des emplois d'ITRF.

Néanmoins, le SNPTES rappelle qu'il revendique que les taux d'avancement de grade soient de 20% minimum. Or, si le SNPTES est satisfait des taux à 28% pour certains grades et de l'augmentation, par rapport aux taux 2020 et 2021, pour d'autres corps, il ne peut que contester le choix de maintenir de nombreux taux inférieurs à 20%. Le SNPTES s'insurge également sur l'absence des adjoints techniques et techniciens des organismes de recherche, dans les documents présentés par la fonction publique. Est-ce que, pour le ministère de la fonction publique, les ITA sont toujours des fonctionnaires d'Etat ? Le SNPTES exige que les taux des ITA des EPST ceux des ITRF soient alignés sur le mieux disant. Ce qui permettrait de réellement respecter les engagements de la ministre de la transformation et de la fonction publique : « revaloriser et harmoniser les taux de promotion des corps type B et C ».

Choisy-le-Roi, le 25 octobre 2021